semble consentir, ils ont bien consenti à l'élection de cet abbé, puisque pas un des Frères ne dit mot.

« Voilà où en sont les choses à présent, ajoute en terminant l'auteur de la lettre. On ne croit pas qu'elles puissent durer, et on espère que cela n'aura pas de suite. On a fait un premier pas, et on veut le soutenir pendant quelque temps; tout ce qui se peut faire est de ménager les moments favorables pour essayer de détromper Son Éminence, et pour faire valoir toutes les qualités de M. de la Salle. C'est à quoi j'ai déjà travaillé et ce que je poursuivrai dans toutes les occasions que la Providence me fera naître. Je lui dois cette justice, et au surplus, la part que vous y prenez m'engage encore à m'y porter avec plus de zèle. »

Les prévisions du fidèle ami de Villiers se réalisèrent. Après qu'on eut, pour remplir les formalités, présenté M. Bricot aux Frères et chanté le *Te Deum* à la chapelle, l'affaire tomba d'elle-même. M. Bricot, excellent jeune prêtre de Lyon, qui s'était prêté, non sans répugnance, aux desseins du vicaire général et du curé de Saint-Sulpice, ne revint qu'une fois à la Communauté des Frères. Pour le tirer d'une si fausse situation, on le nomma bientôt à un poste avantageux qui absorba son temps et ses soins. Le remplaçant que M. de la Chétardye fit désigner[1] n'exerça chez les Frères aucune autorité réelle. M. de la Salle resta seul maître dans sa communauté, et l'Institut reprit son train de vie fervente[2].

[1] Blain, p. 428. — [2] Maillefer, p. 172.

§ II

LES ÉCOLES DE TROYES ET D'AVIGNON. — ENTRÉE DU FRÈRE BARTHÉLEMY 1702-1703

Dieu se plut à féconder les épreuves de son serviteur. Pendant qu'à Paris on semblait rejeter le fondateur des Frères, en province on faisait appel à son dévouement; et M. de la Salle, dans le temps même de ses plus fâcheux démêlés, gardait assez de calme pour traiter de nouvelles fondations.

Celle de Troyes remonte à l'année 1701. Une pieuse dame, Madeleine de Galmet, veuve de Gilles de Launay, avait laissé une rente de deux cents livres pour établir sur la paroisse de Saint-Nizier une école de charité. Sans doute la ville de Troyes ne manquait pas de petites écoles[1]. Mais, là comme dans d'autres villes, les enfants pauvres étaient délaissés, faute de ressources pour la rétribution scolaire. M. Le Bé, curé de Saint-Nizier, étant en possession de cette rente, s'adressa naturellement à des maîtres qui faisaient profession de tenir gratuitement les écoles. Dans un voyage qu'il fit à Paris, il pria M. de la Salle de lui donner des Frères, et le contrat fut en effet signé le 4 février 1701[2].

Mais la rente de deux cents livres ayant été partagée entre une école de garçons et une école de filles, M. de la Salle n'envoya d'abord qu'un seul maître. Peut-être ce maître fut-il un laïque du séminaire de Saint-Hippolyte; car nous savons que le serviteur de Dieu se faisait

[1] Cf. Carré, *l'Enseignement secondaire, à Troyes du moyen âge à la Révolution*. — [2] Ce contrat fut passé devant Lange et son confrère, notaires à Paris. La mention en est faite expressément dans le contrat, le 13 août 1703.

une loi de ne jamais accorder un Frère seul. Quoi qu'il en soit, l'école charitable eut un plein succès, et les enfants y accoururent en si grand nombre, qu'il fallut bientôt songer à un second maître. Le 13 août 1703, « le sieur et la demoiselle Bouillerot, voulant contribuer à l'augmentation d'un autre Frère[1], » signèrent, en présence de l'évêque de Troyes, Bouthillier de Chavigny, l'engagement d'ajouter cent livres de rentes. Le curé et la fabrique promirent, de leur côté, la somme annuelle de soixante-cinq livres.

Certes, ce n'était pas une fortune que ces deux cent soixante livres de rente pour l'entretien de deux Frères; néanmoins M. de la Salle accepta ces conditions, « de peur, écrit son biographe[2], de manquer d'instruire les pauvres d'une grande ville, par trop d'égard à un vil intérêt : pourvu que ses Frères eussent le nécessaire, il était content. » D'ailleurs, le curé de Saint-Nizier se montra pour eux plein de zèle et de bienveillance; étant supérieur du séminaire, il leur céda son propre presbytère. Ce ne fut qu'à la mort de M. Le Bé, vers 1710, que les Frères firent acquisition d'une maison convenable, grâce aux dons généreux de l'évêque et de quelques personnes de piété.

En peu d'années, les écoles charitables de Troyes prirent un développement extraordinaire. Ce succès fut le résultat des prédications du Père Chantreau. Cet oratorien, originaire de Troyes, aussi recommandable par sa vertu que zélé pour la gloire de Dieu, avait au plus haut degré le don de la parole. Il exerçait sur les âmes

[1] La minute du contrat est à Troyes : minutes de Lemercier et Meunier. Dans ce contrat, dont nous avons la copie sous les yeux, on dit expressément qu'un Frère des Ecoles chrétiennes fut envoyé à Troyes en 1701. Nous maintenons néanmoins l'interprétation donnée par nous dans le texte, parce que M. de la Salle a toujours pris pour règle de ne jamais envoyer un Frère seul. Le 26 septembre 1704, il écrivait à propos de l'école de Darnétal : « Vous sçavez... que nous n'en pourrions pas envoyer un seul. » *Lettres*, nº 70. — [2] Blain, p. 391.

un ascendant qui le rendait maître des volontés. Convaincu de la souveraine importance des écoles chrétiennes, dans lesquelles il voyait le plus sûr moyen de relever le niveau moral du peuple, il les recommanda en chaire avec une telle véhémence, que ses compatriotes se mirent en devoir de multiplier les classes[1]. Plusieurs personnes charitables offrirent leur concours pour une œuvre si capitale ; la ville elle-même lui assura une rente de trois cents livres. Cinq nouveaux Frères furent mandés, et deux nouvelles écoles furent ouvertes, l'une sur la paroisse Saint-Jean, et l'autre sur la paroisse Sainte-Madeleine[2]. L'évêque bénissait de si louables efforts, et les encourageait de ses paroles et de ses deniers.

Ce n'est pas que tout se fît sans difficultés; à Troyes comme ailleurs, il y eut des crises douloureuses à traverser. C'est ce que nous apprend une lettre du serviteur de Dieu :

« Qu'on n'exécute rien, dit-il, touchant la cessation de ces écoles, jusqu'à mon arrivée... Je feray en sorte que tout se termine bien et que tout le monde soit content[3]. »

Le tact du Saint conjurait tout péril et affermissait les fondations.

Il ne conduisit pas avec moins de prudence l'établissement d'Avignon. Depuis plusieurs années, le Midi lui demandait des Frères; la Provence et le Languedoc l'appelaient pour tenir des écoles gratuites. Avant d'exposer ses disciples au danger d'un pareil éloignement, il attendit que des sollicitations multipliées devinssent le signe formel de la volonté de Dieu. La ville d'Avignon reçut la première, pour ses pauvres, les maîtres de l'Institut.

Le sort des enfants pauvres y avait, en effet, ému une dame de grande piété, Marie-Anne de Sifrédy, épouse

[1] D'après Courtalon-Delaistre, *Histoire de la ville et du diocèse de Troyes*. — [2] Blain, t. I, p. 392. — [3] *Lettres*, série C, nº 47.

de Jean-Pierre de Madon, seigneur de Château-Blanc. Pour les faire instruire, elle avait légué, en mourant, la somme de six mille livres, dont le revenu devait entretenir les maîtres[1]. Son mari, trésorier du Pape dans le Comtat-Venaissin, digne héritier du zèle de Mme de Château-Blanc, hésitait sur le choix des instituteurs, lorsque, en 1702, un pieux personnage de Lyon lui parla de M. de la Salle et de son Institut. Il avait à peine écrit au saint fondateur, qu'une circonstance providentielle lui permit de connaître plus à fond l'esprit et les œuvres des Frères. Le frère Gérard, celui que Gabriel Drolin avait emmené à Rome, revenait alors en France et passait par Avignon. M. de Château-Blanc le vit, l'interrogea, se fit mettre au courant des moindres détails concernant la vie des Frères. Ce qu'il en apprit le porta à faire de plus vives instances près de M. de la Salle, qui se rendit alors aux ordres de la Providence[2].

Le saint fondateur choisit trois Frères pour cette nouvelle école. Mais, avant de les envoyer au loin, il les présenta à l'archevêque d'Avignon, Laurent de Fiesque, alors nonce extraordinaire du Pape en France. « [Il] les a très bien receu, écrit M. de la Salle au frère Gabriel, et leur a donné sa bénédiction, avant que de partir, avec bien de la bonté[3]. » L'humble colonie se fixa à Avignon,

[1] D'après le testament de M. de Château-Blanc, fait le 20 juillet 1719. Archives de Vaucluse, série H, liasse 15. — [2] Cf. Maillefer, p. 153 et 208-210. — [3] Lettre du 11 février [1705], série C, n° 57. Cette lettre, dont nous rectifions la date contrairement à la copie qui porte 1708, ne peut être que de 1705. Blain et Maillefer, se copiant l'un l'autre, ont commis tous deux les mêmes fautes. 1° Ils disent (Blain, p. 396; Maillefer, p. 210) que ce fut à Avignon qu'ils se présentèrent à l'archevêque : il est certain que la présentation eut lieu à Paris, soit parce que M. de la Salle dit formellement que ce fut « avant que de partir » (*Lettres*, n° 57), soit parce que Laurent de Fiesque, l'archevêque, se trouvait à Paris, comme nonce, et non à Avignon. 2° Ils disent que l'archevêque était alors « messire de Gonthery » (Blain, p. 396; Maillefer, p. 210); c'était Laurent de Fiesque, qui ne fut nommé archevêque de Gênes qu'en 1705. « François-Maurice de Gonteriis, des marquis de Cavaillac de Turin, fut nommé archevêque d'Avignon..., et

et y ouvrit une première école en 1703. Les Frères furent reçus dans la maison même de M. de Château-Blanc, et l'école se fit sur la paroisse de Saint-Symphorien.

Les nouveaux maîtres gagnèrent promptement la confiance du peuple et la sympathie des notables de la ville, si bien que les classes furent bientôt trop étroites pour contenir les élèves qui s'y pressaient. Dès le mois de mars 1705, le seigneur de Château-Blanc, continuant ses libéralités, acquit pour les Frères, sur la paroisse Saint-Pierre, une maison assez ample pour abriter vingt personnes[1]. En même temps, il écrivit à M. de la Salle pour solliciter d'autres maîtres, l'assurant « qu'il était très content de ses disciples, que la ville en était très édifiée, et que Son Excellence M. le vice-légat était si satisfait de cet établissement, qu'il en donnait des marques en toute rencontre ». Il s'engageait à pourvoir lui-même à la subsistance des Frères, en attendant que la Providence y pourvût elle-même par d'autres moyens. « Je ne doute point, ajoutait-il, que le bon Dieu ne le fasse; car cette œuvre est, de toutes les œuvres de charité, la plus nécessaire en cette ville. J'espère, monsieur, que vous viendrez en juger par vous-même, et que nous aurons le bonheur de vous voir[2]. »

M. de la Salle accueillit avec joie la demande de ce généreux protecteur. Dans sa correspondance avec le frère Gabriel, on le voit se réjouir des merveilleux progrès des écoles d'Avignon. « On a acheté, dit-il, une maison commode à nos Frères, à Avignon, capable de loger vingt Frères. Le vice-légat les aime et envoie son

sacré à Rome, dans l'église de la Propagande, le 21 septembre 1705, et prit possession de son siège par procureur le 25 septembre. Il arriva *incognito* le 9 mai 1706, veille de l'Ascension. » (Biblioth. d'Avignon, ms., n° 1535, fol. 112.)

[1] *Lettres*, série C, n° 48 et n° 57. — [2] Blain, t. I, p. 306.

page à leur école[1]. » Il lui annonce, le 4 septembre 1705, qu'il y a déjà cinq Frères à Avignon[2].

Cette affection que, dès le premier abord, on témoigna aux Frères, ne se démentit point dans la suite. Du reste, les Frères qui prirent la direction des écoles eurent le talent de s'en rendre dignes. Le premier fut le frère Albert, qui déjà avait fondé l'établissement de Troyes, et qui resta à Avignon jusqu'en 1706[3]. Ce Frère avait le don de bien commencer une fondation. « Les premiers six mois, disait de lui M. de la Salle, il fait des merveilles[4]. » Après le frère Albert, Avignon eut le frère Ponce, celui-là même dont nous avons raconté les imprudentes sévérités; puis le frère Timothée, qui devint plus tard supérieur général de l'Institut[5].

M. de Château-Blanc resta, jusqu'à la fin de ses jours, le protecteur des Frères. Par son testament en date du 20 juillet 1719[6], il leur garantit la possession de leur immeuble et la rente d'un capital de huit mille livres. Il mit pour condition que les Frères « feront dans les écoles le catéchisme, comme ils l'ont pratiqué jusqu'à présent, afin de former les enfants à la piété et pour qu'il ne s'introduise jamais aucune mauvaise doctrine. » C'est une allusion évidente au jansénisme, dont les Frères avaient été admirablement sauvegardés.

Les Frères avaient dans l'archevêque d'Avignon, François-Maurice de Gonthery, un père sincèrement dévoué[7]. Ami des écoles charitables, il les visitait souvent, passant parfois des heures entières à écouter les maîtres et les écoliers. Pour exciter l'émulation, il se plaisait à se faire juge lui-même des progrès réalisés par

[1] *Lettres*, série C, n° 48. Le vice-légat, en 1705, était Antoine Banquiery; plus tard ce fut Reynier Deley. (D'après une note tirée des *Archives de Vaucluse*, série H, liasse 7.) — [2] *Lettres*, série C, n° 53. — [3] Ceci résulte de plusieurs lettres du Saint où il est parlé du frère Albert. Cf. *Lettres*, série C, n°s 47, 50, 53, 57, 62. Il fonda l'école de Marseille en 1706. — [4] Extrait de la lettre n° 53. — [5] Cf. Blain, p. 397. — [6] *Archives de Vaucluse*, série H, liasse 15. — [7] Blain, t. I, p. 397.

les enfants dans la doctrine chrétienne. En 1720, il fit des Frères un tel éloge en cour de Rome, qu'il disposa heureusement le Pape à préparer la Bulle d'approbation. Il permit, en 1728, qu'on érigeât une chapelle et qu'on fondât un noviciat dans la maison des Frères. C'est là que les Frères du Midi prirent l'habitude de tenir des assemblées et de venir périodiquement renouveler leurs vœux. Il mit le comble à ses bienfaits en obtenant du pape Clément XII, en 1732, qu'une pension annuelle de 300 livres fût servie aux Frères sur les revenus de la légation d'Avignon[1]. L'école dont le Pape devenait ainsi le fondateur, — car il voulut prendre ce titre, — avait été créée en 1718, et n'avait subsisté, depuis, que par les cotisations, toujours instables, de diverses personnes de piété[2].

L'établissement d'Avignon devint de bonne heure comme un second centre de l'Institut. Sur cette terre de l'Église romaine, notre Saint se trouve à l'aise. C'est par Avignon qu'il envoie ses lettres à Rome, et qu'il fait parvenir au frère Gabriel Drolin des secours en argent[3]. C'est à Avignon qu'il fait approuver ses livres, là qu'on les imprime, de là qu'on les répand dans les écoles[4]. Lorsqu'il fera plus tard ses visites dans la Provence et dans le Languedoc, Avignon sera comme son lieu de retraite pour s'abriter après ses courses apostoliques. D'Avignon, nous verrons bientôt l'Institut rayonner sur tout le Midi.

Des créations nouvelles exigeaient un accroissement proportionné du nombre des maîtres. De 1701 à 1704, le recrutement des sujets ne fut pas abondant; du moins, il

[1] D'après les pièces copiées dans les Archives de Vaucluse; les copies existent à la maison mère des Frères. Le fait dont il s'agit a été rapporté, mais sans date, par Blain, p. 397. — [2] D'après une note prise aux *Archives de Vaucluse*, série H, liasse 7. Il y a sur cette note une erreur de date que nous avons corrigée à l'aide de la pièce précédente, série H, liasse 15. — [3] Cf. *Lettres*, série C, n° 53. — [4] *Lettres*, n° 63.

fut riche par la valeur des novices. Entre tous se distingua le frère Barthélemy, qui tint près du Saint une place si considérable, que son entrée dans l'Institut mérite de fixer notre attention[1].

Joseph Truffet, — c'était son nom, — était né à Saint, petit bourg du diocèse de Cambrai, le 11 février 1678. Son père, modeste instituteur de campagne, l'avait élevé dans la piété et l'obéissance. Comme il avait pour les belles-lettres d'excellentes dispositions, l'enfant fut placé au collège des Jésuites de Douai, où il fit toute son éducation classique jusqu'à la philosophie. Ses goûts religieux le portèrent d'abord vers l'état ecclésiastique; c'est pourquoi il reçut la tonsure et commença l'étude de la théologie. Mais bientôt il fut saisi d'une telle aversion pour le monde et si fortement incliné vers la vie de retraite, que, malgré la résistance de ses parents, il entra au monastère de la Grande-Trappe. Le célèbre abbé de Rancé la gouvernait encore. Avec le rare discernement des esprits dont Dieu l'avait doué, l'abbé reconnut vite que le jeune clerc se trompait de voie; car les rudes austérités de la Trappe n'étaient point faites pour un tempérament si débile. D'ailleurs, par une sorte de mouvement prophétique, il lui déclara que Dieu avait sur lui d'autres vues.

Après de vains efforts pour entrer dans un couvent de chanoines réguliers, Joseph Truffet entendit parler des Frères des Écoles chrétiennes. Comme on lui représentait une Société pauvre et persécutée, composée d'hommes menant la vie évangélique, vouée à l'instruction des enfants pauvres, une voix secrète lui dit au fond du cœur : « Voilà où Dieu t'appelle. » Mais à peine s'était-il mis en devoir de répondre à sa vocation, qu'un profond sentiment de tristesse l'envahit et faillit le perdre.

[1] Voir la biographie du frère Barthélemy, dans Blain, t. II, supplément.

Lui-même a raconté ces combats intérieurs que tant d'âmes religieuses ont expérimentés.

« Cette manière de vie, dit-il, qui d'abord m'avait paru si agréable, me sembla tout à coup insupportable. Le dénuement entier de toutes choses, cette dépendance, cette profession publique du mépris du monde, cet état d'abjection dont on m'avait fait la peinture, me frappèrent si fort l'imagination, que je ne crus pas pouvoir me gêner jusqu'à ce point. Le tentateur, profitant de ma faiblesse, ne s'en tint pas là. En me faisant voir en esprit ces Frères, il me tenait ce langage : Garde-toi de te ranger avec eux; car si ta petite complexion ne t'a pas permis de rester à la Trappe, quelle espérance as-tu de demeurer dans un lieu où la vie est une mort véritable, par l'étude qu'on y fait de mourir à soi-même? Un gros habit souvent plein de pièces leur couvre le corps; leur nourriture répond au vêtement. Et ce qui y est tout à fait insupportable, c'est qu'on y vit dans une gêne et une sujétion continuelles. Telles étaient les pensées de mon esprit et les agitations de mon cœur, lorsque je faisais diligence pour embrasser cet état pauvre et humble. Je fus même fort découragé et sur le point de quitter mon entreprise; mais, m'étant recommandé à Dieu, je repris courage, et je me disais à moi-même en me reprochant ma lâcheté : Où est donc cette première ferveur qui te poussait à te donner à Dieu dans un Ordre des plus austères? Quoi! tu prends l'épouvante sans avoir pris les armes pour combattre? Oh! quelle lâcheté! Oh! le lâche! Oh! le lâche[1]! »

Sorti vainqueur de ces luttes intimes, il alla se jeter dans les bras du saint fondateur des Frères. M. de la Salle le reçut au noviciat le 10 février 1703, et lui imposa le nom de frère Barthélemy. La ferveur du jeune novice ne le mit point à l'abri de tentations nouvelles.

[1] Blain, t. II, supplément, p. 9.

Bientôt, en effet, il fut saisi d'un tel dégoût pour la vie qu'il avait embrassée, qu'il fallut toute la bonté du supérieur pour le retenir dans sa voie. Envoyé d'abord à Chartres pour s'y exercer aux fonctions de maître, le frère Barthélemy fut ensuite rappelé à Paris pour diriger le noviciat.

A partir de cette époque, la vie du frère Barthélemy se confond avec la vie de son bien-aimé père. Il est honoré de sa confiance, au point même que la jalousie s'en afflige. Il partage avec lui le gouvernement de l'Institut, jusqu'à ce qu'enfin il en porte seul toute la charge, après la retraite du fondateur. L'arrivée de ce cher disciple, au mois de février, fut ménagée par la Providence à M. de la Salle pour adoucir l'amertume des outrages dont on l'avait abreuvé, et dont il allait commencer à sentir les tristes conséquences.

§ III

SUITE DE LA PERSÉCUTION. — ADOUCISSEMENT DES AUSTÉRITÉS. — INFIDÉLITÉ DE PLUSIEURS FRÈRES. — CRISE DE L'ÉCOLE DOMINICALE ET DU SÉMINAIRE DES MAITRES DE SAINT-HIPPOLYTE. — L'ÉPIDÉMIE DE CHARTRES

1703-1705

L'ébranlement causé dans l'Institut par les événements de 1702 eut des conséquences funestes, qui faillirent ruiner l'œuvre de M. de la Salle. Mais Dieu, qui veillait sur la communauté, la sauva de ces périls, en raison sans doute des souffrances qu'endura son serviteur.

Sa première peine fut d'être obligé d'adoucir la rigueur des pénitences en usage parmi les Frères. Quoiqu'il vît bien à quel relâchement les Frères pourraient être conduits par une vie plus douce, il crut devoir céder à la

pression qu'on exerçait sur lui de tous côtés. « Sans entrer dans l'examen de toutes les raisons, dit son biographe, il se rendit par humilité aux avis des sages, et par obéissance aux remontrances des supérieurs. Il se saisit de toutes les disciplines, et il modéra la pratique de tous les autres genres de mortification. » Ce n'est pas que l'austérité de sa maison égalât celle des plus sévères communautés; mais il comprit que pour des maîtres, la plupart jeunes et délicats de santé, livrés au rude labeur des écoles, certains ménagements devaient être gardés.

Mais l'amour de la pénitence était porté, dans la plupart des Frères, à un si haut degré, que la décision du supérieur les jeta dans la consternation. Il fallut toute l'autorité de leur Père pour modérer leur zèle dans la pratique des mortifications. Et, comme l'un des Frères lui demandait un jour pourquoi il avait interdit des exercices si propres à maintenir la ferveur, le Saint se contenta de répondre : « Dieu nous a fait connaître qu'il ne fallait pas maintenant les continuer[1]. »

Lorsque M. de la Salle eut supprimé l'usage des macérations, il semblait que la tempête dût enfin s'apaiser, puisque le prétexte qui l'avait soulevée n'existait plus. Il n'en fut rien; une opposition sourde continua d'affliger le cœur du Saint et d'entraver son action[2].

M. de la Salle ne retrouva plus dans le curé de Saint-Sulpice cette bienveillance dont il avait d'abord éprouvé les heureux effets. Quelque chose de mal défini, d'où naissait le malaise, sépara dans la suite ces deux hommes de Dieu. Les relations, sans être rompues, devinrent froides. M. de la Chétardye se montra moins généreux dans les secours que les Frères attendaient de lui. Ce retrait, au moins partiel, de faveurs qui étaient devenues nécessaires à l'Institut, obligera bientôt M. de la Salle à

[1] Blain, t. I, p. 430. — [2] Blain, p. 431. Maillefer, p. 173.